



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2019

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN

Pôle Urbanisme et Affaires Foncières

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'aliéner un immeuble situé 13 rue Henri Pavard et **AUTORISE** Monsieur Abdelhalim SERAICHE à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme en vue de la mise en œuvre d'éventuels travaux.

Pôle Développement Local

EMET un avis favorable sur les dates proposées pour les ouvertures dominicales 2020.

DIRECTION DES FINANCES ET DES SYSTEMES D'INFORMATION

Pôle Finances

Le Conseil Municipal,

ADOpte la décision modificative n°3 du budget principal 2019.

ADOpte la décision modificative n°1 du budget annexe Camping 2019.

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances pour un montant total de 127 euros.

ADOpte la décision modificative n°1 du budget annexe Locations immobilières 2019.

DECIDE de procéder à une remise gracieuse de dette pour un montant de 211,20 €.

ADOpte le budget primitif 2020 du budget principal.

ADOpte le budget primitif 2020 du budget annexe camping.

ADOpte le budget primitif 2020 du budget annexe locations immobilières.

PROCEDE au vote des subventions aux associations et organismes publics l'exercice 2020.

FIXE la tarification pour l'année 2020 applicable aux usagers des services publics.

DECIDE de fixer les tarifs applicables aux opérations funéraires pour le cimetière de Saint Jean de la Ruelle et **PRECISE** que ces tarifs prendront effet au 1^{er} janvier 2020.

APPROUVE la mise à disposition de personnel du budget principal aux budgets annexes locations immobilières et camping.

APPROUVE le versement à Orléans Métropole d'une attribution de compensation en section d'investissement en 2020.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Pôle Affaires Juridiques

APPROUVE l'ajout des familles d'achats suscitées à la convention de groupement de commandes passée avec Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans, le GIP LOIRE & ORLEANS ECO et les communes de la Métropole.

DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE L'ANIMATION URBAINE

Pôle Education

Le Conseil Municipal,

DECIDE de prendre en charge les frais de séjour pour le financement des classes de découverte des écoles pour l'année scolaire 2019-2020.

DECIDE le versement d'une subvention de 1.250 euros au collège André Malraux de Saint Jean de la Ruelle, organisateur du projet éducatif, en précisant que l'aide devra être remboursée par l'établissement si le projet pédagogique n'était pas mis en œuvre

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1.500 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Paul Doumer

DIRECTION DE LA CULTURE ET DES SPORTS

POLE SPORTS

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le contrat d'objectifs avec l'association Football Club Olympique de Saint Jean de la Ruelle.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Pôle Administration du Personnel

Le Conseil Municipal,

ACCORDE un mandat spécial à Monsieur Mamadou DIARRA pour une mission de coopération au MALI, du 5 au 31 janvier 2020.

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs des emplois permanents.



Pour extrait en mairie le 23 Décembre 2019

Christophe Chaillou

Conseiller Départemental du Loiret

Maire de Saint Jean de la Ruelle